



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 janvier 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 25 janvier 2021, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de l'exposé présenté par M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, ainsi que des déclarations faites par les représentantes et représentants de la Chine, de l'Estonie, de la France, de l'Inde, de l'Irlande, du Mexique, de la Norvège, de la Fédération de Russie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines (au nom des trois pays africains membres du Conseil de sécurité plus un, à savoir le Kenya, le Niger, la Tunisie et Saint-Vincent-et-les Grenadines), du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam, à l'occasion de la visioconférence sur la question « Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53) », tenue le jeudi 21 janvier 2021. Une déclaration a également été faite par S. E. M^{me} Claudia Blum de Barberi, Ministre des relations extérieures de la République de Colombie.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le texte de l'exposé et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Tarek **Ladeb**



Annexe I

Exposé de M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de présenter le dernier rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2020/1301) et d'informer le Conseil de sécurité de l'évolution de la situation depuis la publication du rapport. Je me félicite de la participation de la Ministre des relations extérieures Claudia Blum de Barberi, et je la remercie une fois de plus pour son appui à la Mission de vérification.

Depuis que l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable a été signé par le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire (FARC-EP) il y a quatre ans, la Colombie a fait des progrès remarquables sur la voie d'une paix viable et durable, et ce, en dépit d'après difficultés, dont la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Les Colombiens disposent aujourd'hui de possibilités de paix et de développement qui auraient semblé unimaginables il y a 10 ans à peine, alors que le conflit entre les guérilleros des FARC-EP et l'État faisait encore rage. Les Colombiens des zones rurales, qui ont subi le plus fort du conflit, commencent à constater une augmentation des investissements et de la présence de l'État dans leurs communautés ; la société colombienne est en train de faire face à son passé grâce à un système de justice transitionnelle axé sur les victimes ; et des milliers d'hommes et de femmes qui portaient les armes il y a cinq ans sont désormais en train de se forger des vies meilleures, pour eux-mêmes et leurs familles, aux côtés des communautés locales.

Le mérite de ces progrès revient aux deux parties, qui s'acquittent de leurs engagements au titre de l'accord de paix, aux efforts déployés à leurs côtés par les institutions et la société civile colombiennes, et à la communauté internationale pour son appui.

De fait, 2021 marque la cinquième année de l'horizon de 15 ans prévu pour la mise en œuvre de l'accord de paix dans son intégralité. Il incombe de veiller à ce que 2021 reste dans les mémoires comme l'année où des mesures audacieuses auront été prises pour concrétiser toute la promesse d'une paix durable consacrée par l'Accord. J'exhorte les deux parties et tous les acteurs colombiens à travailler de concert pour protéger les acquis obtenus jusqu'ici et pour accélérer la dynamique relative aux questions en suspens, en particulier les cinq priorités énoncées dans le rapport du Secrétaire général.

Les violences perpétrées contre des ex-combattants, des figures de la société civile, des défenseurs des droits humains et la population continuent de faire peser la menace la plus grave sur la consolidation de la paix en Colombie. Si de multiples mesures ont été prises pour tenter de remédier à ces violences, chaque meurtre porte un coup tragique à la paix et appelle à faire en sorte que les mesures de sécurité prises par les autorités se traduisent par des améliorations effectives dans les territoires.

Depuis la publication du rapport du Secrétaire général, quatre ex-combattants de plus ont été tués, ce qui porte le total à 252 morts depuis la signature de l'accord de paix. Parmi les victimes figurent une ex-combattante de 22 ans, Yolanda Zabala Mazo, tuée par balle, ainsi que sa sœur de 17 ans, dans le département d'Antioquia le 1^{er} janvier.

De même, des figures de la société civile, des défenseurs des droits humains et des représentants de partis politiques continuent malheureusement de compter parmi les victimes. La veille de Noël, Pedro Alejandro Pérez Doria, conseiller municipal

pour le Parti conservateur dans le département de Córdoba, a été tué, ce qui démontre une fois de plus la nécessité de mettre en place des mesures de protection pour les membres de tous les partis politiques. Et le 11 janvier, Gonzalo Cardona Molina, un défenseur de la protection des espèces menacées, a été retrouvé mort dans le département de Tolima. Son meurtre souligne le danger auquel sont confrontés les militants écologistes dans tout le pays.

Certaines mesures bienvenues ont été prises ces dernières semaines. Le 5 janvier, la Vice-Présidente Marta Lucía Ramírez a annoncé des mesures visant à renforcer la protection des membres de l'Instance spéciale sur les questions de genre, après que des menaces contre 10 de ses 16 membres ont été rapportées. Le 12 janvier, le Gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies en Colombie ont annoncé conjointement un investissement de 3,1 millions de dollars provenant du fonds d'affectation spéciale pluripartenaire des Nations Unies, afin d'appuyer la prévention et la protection collective des ex-combattants, ex-combattantes, des figures de la société civile, des défenseurs des droits humains et des responsables des programmes de substitution des cultures illicites dans trois régions prioritaires : Chocó, la côte pacifique de Nariño, et Catatumbo, dans le Nord de Santander.

Dans ses rapports, le Secrétaire général a mis en garde à plusieurs reprises contre les conséquences de l'insuffisance persistante du financement de la Sous-Direction spéciale de la sécurité et de la protection de l'Unité nationale de protection, chargée de la protection rapprochée, collective et individuelle, d'ex-combattants. Plus de 550 postes de gardes du corps restent vacants et plus de 1 000 demandes de protection rapprochée sont toujours en cours d'examen. Cette question doit être traitée en priorité, car elle a des implications directes sur la sécurité des ex-combattants. Il importe également de veiller à ce que les ex-combattantes aient accès, sur un pied d'égalité avec les ex-combattants, aux régimes de protection rapprochée.

Il est tout aussi crucial de traduire en justice les responsables de ces attaques. Il reste impératif à cet égard d'appuyer les travaux de la Cellule spéciale d'enquête s'agissant de faire la lumière sur ces crimes et d'engager des poursuites à leur encontre. Il est également important de renforcer les capacités judiciaires locales, notamment par des juges régionaux spécialisés qui se consacrent à ce type de crime.

Il y a deux semaines, quatre des sept personnes arrêtées pour le meurtre de l'ancien chef des FARC-EP Alexander Parra ont été libérées parce que leur procès n'avait pas eu lieu dans les délais fixés par la législation colombienne. Le meurtre de M. Parra, en octobre 2019, avait eu un retentissement particulier en raison de son rôle de premier plan dans le processus de réintégration et parce qu'il s'agit de l'un des deux seuls meurtres à avoir été commis dans un ancien secteur territorial de formation et de réintégration. Bien que le procès reste en instance, la libération des individus pour des motifs de procédure suscite des inquiétudes et appelle à un examen minutieux de ce qui s'est passé et de la manière dont ce type de circonstances peut être évité à l'avenir.

Étant donné les nombreux meurtres d'ex-combattants signalés dans les nouveaux secteurs de réintégration ou à proximité, il est essentiel d'élaborer une stratégie ciblée pour assurer la sécurité autour de ces secteurs et des communautés environnantes.

S'agissant de la deuxième priorité – la viabilité du processus de réintégration –, des faits nouveaux prometteurs se sont faits jour depuis la rencontre, en novembre, entre le Président Duque Márquez et des ex-combattants de tout le pays qui avaient participé à la marche sur Bogota dans le cadre du « Pèlerinage pour la vie et la paix ». En plus du terrain acheté dans l'ancien secteur territorial de formation et de réintégration à Dabeiba, annoncé par le président Duque Márquez, le Gouvernement a annoncé en décembre que des parcelles seraient achetées d'ici à la mi-février pour cinq secteurs

territoriaux de formation et de réintégration supplémentaires. Récemment, grâce à un effort conjoint des institutions à tous les niveaux, une parcelle a été accordée à 300 ex-combattants dans le département de Huila, pour y faire paître leur bétail et y mener d'autres projets productifs. Je suis convaincu que cette dynamique se poursuivra, notamment en utilisant efficacement différentes modalités pour octroyer des terres aux ex-combattants et en faisant des progrès pour officialiser les accords fonciers concernant les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, en étroite consultation avec les ex-combattants.

J'espère également que les sessions du Conseil national de réintégration qui doivent se tenir prochainement dans différents départements, tel que convenu par le Président Duque Márquez et les ex-combattants lors de leur rencontre, permettront de faire des progrès pour garantir aux anciens combattants à l'intérieur et à l'extérieur des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration le même niveau d'appui institutionnel et les mêmes possibilités de production.

Comme l'indique le Secrétaire général, plusieurs anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, de nouveaux secteurs de réintégration et des projets productifs des anciens combattants ont dû être transférés ou doivent être transférés en raison des menaces des groupes armés illégaux. Il est essentiel que ces transferts se déroulent dans l'ordre pour que les conditions dans les nouveaux sites soient propices à la réinstallation des anciens combattants. En outre, j'exhorte le Gouvernement et les administrations locales à veiller à ce que les communautés restées sur place dans les anciens secteurs continuent de bénéficier d'un appui institutionnel.

Cela m'amène à la troisième priorité définie par le Secrétaire général : mieux intégrer la présence de l'État dans les zones touchées par le conflit. L'application de l'accord de paix représente une menace pour les activités criminelles des groupes armés illégaux et des organisations criminelles qui profitent de la présence limitée de l'État. Ils sont déterminés à chasser les institutions de l'État et à étouffer la voix des dirigeants sociaux par la violence et l'intimidation. Il ne faut pas qu'ils arrivent à leurs fins. Les autorités doivent poursuivre sans relâche la mise en œuvre d'instruments tels que les programmes de développement territorial, le Programme national intégral de substitution des cultures illicites et le Programme global pour la sécurité et la protection des populations et des organisations au niveau territorial. Consolider la présence institutionnelle, renforcer les mécanismes locaux de protection et de règlement des conflits et offrir de possibilités économiques licites aux populations vulnérables constituent le rempart le plus solide contre les groupes armés illégaux et les organisations criminelles.

Un dialogue soutenu entre les parties est fondamental pour la mise en œuvre de tous les aspects de l'accord de paix, raison pour laquelle le renforcement du dialogue est la quatrième priorité mentionnée dans le rapport du Secrétaire général. Je me félicite de la décision des parties de proroger le mandat de la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'application de l'Accord final, et je les exhorte à recourir davantage à la Commission cette année, notamment avec l'appui des pays garants, pour régler leurs différends et trouver des solutions mutuellement acceptables aux problèmes de mise en œuvre. En outre, j'exhorte les parties à ne ménager aucun effort pour coopérer, y compris par l'intermédiaire du mécanisme tripartite avec la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, notamment en ce qui concerne les questions liées aux avoirs des anciens membres des FARC-EP, en gardant à l'esprit que le but ultime de ce processus est de contribuer aux réparations destinées aux victimes du conflit.

La dernière priorité fixée par le Secrétaire général est de continuer à jeter les bases de la réconciliation dans tout le pays. Les victimes et la société colombienne en général attendent beaucoup cette année du Système intégré pour la vérité, la justice,

la réparation et la non-répétition. La Juridiction spéciale pour la paix doit rendre ses premiers jugements, la Commission de la vérité poursuit ses travaux à l'appui des efforts de réconciliation et pour mettre au point son rapport final et l'Unité de recherche des personnes portées disparues fait des progrès soutenus. Il y a quelques semaines, grâce aux témoignages des parties au conflit, à la participation des victimes et à une forte coordination interinstitutions, l'Unité de recherche a retrouvé une mère et sa fille, qui étaient toujours en vie, et a facilité leur réunification, alors qu'elles étaient toutes deux portées disparues depuis 17 ans. Cette belle histoire est l'un des nombreux exemples des résultats des travaux du Système intégré et illustre pourquoi il est si important que tous les acteurs apportent leur plein appui aux trois entités du Système et que tous ceux qui ont pris part au conflit contribuent pleinement aux efforts visant à déterminer la vérité et à mettre en œuvre des mesures de réparation au profit des victimes.

Pour terminer, l'appui ferme du Conseil et de la communauté internationale dans son ensemble reste l'un des facteurs clefs qui permettront à la Colombie de continuer à être une source d'espoir et d'inspiration pour le règlement pacifique des conflits dans le monde. L'appui unanime et indiscutable du Conseil restera essentiel alors que les Colombiens continuent à persévérer dans la pleine application de leur accord de paix historique.

Annexe II**Déclaration de M. Zhang Jun, Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : chinois]

La Chine salue la présence de la Ministre des relations extérieures de la Colombie, S. E. M^{me} Claudia Blum de Barberi, à la présente séance. Nous remercions également le Représentant spécial du Secrétaire général, Ruiz Massieu, de son exposé.

Alors que le processus de paix colombien entre dans sa cinquième année, la consolidation de la paix continue d'avancer. Toutes les tâches prévues dans l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable conclu entre le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire, notamment le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la gouvernance de l'État, le développement économique et la réforme rurale, progressent. Il s'agit d'une réussite en matière de règlement politique d'un conflit interne et de consolidation de la paix avec l'appui de l'ONU. La Chine félicite vivement le Gouvernement colombien et les parties concernées pour leurs efforts.

Assurer la sécurité des populations et maintenir la stabilité sociale sont des éléments clés de l'accord de paix. La criminalité violente et la violence à l'encontre des ex-combattants et des civils persistent dans plusieurs départements de la Colombie. Nous appuyons le Gouvernement colombien alors qu'il s'emploie à améliorer les capacités de gouvernance dans les zones rurales, à renforcer les mesures de sécurité et de protection et à intensifier ses efforts pour lutter contre les groupes armés illégaux et les organisations criminelles.

Comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2020/1301), l'extrême pauvreté est étroitement liée à la violence et à d'autres activités criminelles, ce qui pose des problèmes pour la réinsertion des ex-combattants dans la société. Nous encourageons la Colombie à investir davantage dans le développement, à combler les lacunes dans tous les domaines de l'économie et de la société et à jeter des bases solides pour une paix et une sécurité durables.

Nous saluons les efforts déployés par le Gouvernement colombien pour promouvoir activement un développement équilibré, inclusif et durable, en particulier ses efforts pour réduire l'écart entre les zones rurales et urbaines et entre les différentes régions. Nous aidons la Colombie à poursuivre la mise en œuvre du Programme national intégral de substitution des cultures illicite et à intensifier la lutte contre la drogue pour éliminer les conditions propices à la criminalité. Nous constatons avec satisfaction que le Gouvernement colombien déploie des efforts pour renforcer les infrastructures, notamment les transports, l'irrigation et l'électricité, et pour améliorer les services publics de base tels que l'éducation, les soins de santé et le logement, et que ces efforts aboutissent à des résultats tangibles.

La Chine appuie fermement les efforts déployés par la Colombie pour appliquer pleinement l'accord de paix. Nous espérons que le Gouvernement colombien adoptera une approche globale pour faire face à la pandémie et en vue de la reprise économique, et continuera de consolider et de faire avancer le processus de paix. Bien entendu, l'application de l'accord de paix est un processus de longue haleine et la consolidation de la paix exige des efforts constants. Nous sommes convaincus que le Gouvernement colombien continuera à promouvoir l'unité du peuple et le guidera pour qu'il s'attaque efficacement à toutes les difficultés et à tous les défis.

La Chine soutient le Représentant spécial Massieu et la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie pour qu'ils continuent d'apporter leur appui à

l'application de l'accord de paix colombien. Nous espérons que la Mission, sur la base du respect de la souveraineté de la Colombie, renforcera la coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies pour créer des synergies.

Annexe III

Déclaration de la Mission permanente de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, Carlos Ruiz Massieu, de son exposé d'aujourd'hui et de son précieux travail. J'exprime le ferme soutien de l'Estonie à l'action de la Mission. Je salue également chaleureusement la présence de M^{me} Claudia Blum de Barberi, Ministre des relations extérieures de la Colombie.

L'année dernière a marqué une étape importante, à savoir le quatrième anniversaire de la signature de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable entre le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire (FARC-EP). Beaucoup a déjà été accompli, mais davantage doit être fait. Il est maintenant crucial de maintenir le cap et de poursuivre la mise en œuvre complète de l'accord de paix. Pour ce faire, la participation continue de toutes les parties reste essentielle.

La Colombie a été durement touchée par la pandémie et ses conséquences socioéconomiques. Nous saluons les efforts du Gouvernement colombien pour en atténuer les répercussions. L'année 2021 sera importante pour se remettre de la pandémie et consolider les acquis du processus de paix, ainsi que pour s'attaquer aux causes profondes du conflit. Nous encourageons le Gouvernement à travailler avec la Force alternative révolutionnaire du peuple (FARC) sur les éléments essentiels afin de réaliser des progrès dans la mise en œuvre de l'accord de paix. Nous nous félicitons des mesures prises concernant l'accès à la terre pour les ex-combattants des FARC-EP dans le cadre de la mise en œuvre de projets dans les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration. Il est essentiel de garantir la viabilité du processus de réintégration, tant sur le plan économique que politique, et de régler les questions en suspens.

La situation en matière de sécurité reste le principal défi pour le processus de paix. Nous sommes profondément préoccupés par la poursuite des assassinats de dirigeants sociaux et autochtones, de défenseurs des droits de l'homme et d'ex-combattants des FARC-EP. Soixante-treize ex-combattants ont été tués en 2020, c'est un chiffre alarmant. La violence représente une menace fondamentale pour le succès de l'accord de paix. Il est essentiel de traduire en justice ceux qui profèrent des menaces ou commettent des meurtres et de prévenir les attaques contre les personnes qui appliquent l'accord de paix. Nous réaffirmons la nécessité d'accroître la présence de l'État dans les territoires ruraux pour protéger les communautés. L'élaboration finale de la politique publique du Gouvernement sur le démantèlement des groupes armés illégaux et de leurs réseaux de soutien représenterait également une étape importante.

Il est par ailleurs important de progresser dans la mise en œuvre des dispositions de l'accord de paix relatives à l'égalité des sexes, telles que l'égalité d'accès aux programmes de sécurité et de protection pour les ex-combattantes, et de relever les défis auxquels sont confrontées les communautés autochtones et afro-colombiennes.

Nous encourageons le Gouvernement à continuer à faire pleinement usage de tous les mécanismes et à garantir le fonctionnement indépendant de toutes les institutions établies dans le cadre de l'accord de paix, y compris les mécanismes de justice transitionnelle, qui jouent un rôle essentiel pour garantir les droits des victimes à la vérité, à la justice, à la réparation et aux garanties de non-répétition. Des progrès ne peuvent être réalisés que grâce au soutien et à la pleine coopération de toutes les institutions de l'État avec le mécanisme de justice transitionnelle. L'année 2021 sera

cruciale pour les premières condamnations prononcées par le tribunal de paix ainsi que le rapport final de la Commission de la vérité. Nous sommes favorables à ce que la Mission de vérification joue un rôle pour s'assurer de l'application des peines prononcées par la Juridiction spéciale pour la paix, comme le prévoit l'Accord final.

La consolidation de la paix est un travail difficile. Le processus de paix colombien a progressé régulièrement, mais il reste fragile et exige que nous continuions de l'appuyer. L'Estonie appuie fermement l'engagement fort des deux parties – le Gouvernement colombien et la FARC – à poursuivre la mise en œuvre de l'Accord de paix final.

Annexe IV**Déclaration de M^{me} Nathalie Broadhurst Estival, Représentante permanente adjointe de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français et anglais]

Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie, Carlos Ruiz Massieu, pour sa présentation extrêmement complète et éclairante. Je salue également la participation de M^{me} Blum de Barberi à notre session.

Cela fait désormais plus de quatre ans que l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable a été conclu. Bâtir la paix est un chemin long et exigeant. C'est pourquoi la France salue les progrès accomplis par le Gouvernement et le peuple colombiens. Mais il faut aussi regarder, avec lucidité, le chemin qui reste à parcourir. Au regard des ambitions de 2016, la mise en œuvre de plusieurs dispositions de l'Accord demeure insuffisante. Je reviendrai sur quatre aspects précis.

Premièrement, la poursuite des violences est préoccupante. Elles impliquent des enfants, des jeunes, des anciens combattants, des figures de la société civile, des chefs de communautés ethniques et des défenseurs des droits de l'homme. La France appelle à y mettre un terme et à traduire les responsables devant la justice. La société colombienne aspire à davantage de sécurité : c'était tout le sens des marches et mobilisations de la fin de l'année dernière dont nous avons été témoins. La solution de long terme, nous la connaissons, elle consiste à renforcer la présence de l'État sur l'ensemble du territoire, y compris dans les zones les plus reculées.

Deuxièmement, nous saluons tous les efforts fournis en matière de réintégration des anciens combattants. Ce processus porte déjà tous ses fruits. Il faut poursuivre les efforts en mettant l'accent sur les anciens combattants qui résident en dehors des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration.

Troisièmement, la réforme rurale intégrale doit être mise en œuvre. À ce titre, il est important de surmonter la question de l'accès à la terre, qui se pose depuis longtemps. Gagner la paix, c'est aussi fournir des opportunités socioéconomiques viables et justes à tous et en finir une fois pour toute avec l'emprise du narcotrafic. Ainsi, le programme de substitution des cultures illicites, qui a démontré son efficacité et représente un espoir immense pour des milliers de familles, mériterait d'être consolidé avec des ressources supplémentaires. Les chapitres de l'Accord touchant aux questions ethniques et de genre doivent également faire l'objet d'une attention spécifique, de même que ceux liés à la réforme politique qui progresse malheureusement trop lentement.

Mon quatrième point est peut-être le plus important : nous constatons avec une grande satisfaction que le Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition a progressé. De nombreux anciens combattants se sont engagés dans un processus d'établissement de la vérité. Il faut s'en féliciter. Il y a quelques jours, le Gouvernement colombien a envoyé une lettre demandant au Conseil d'étendre le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. C'est un geste extrêmement important, que la France salue, et auquel nous sommes prêts à répondre favorablement.

La mise en œuvre de l'accord de paix est un processus programmé sur 15 ans, le Représentant spécial l'a rappelé. Nous ne sommes encore qu'au début de ce processus, et les défis sont très nombreux. Mais le bilan, quatre ans après, nous invite à l'optimisme. La Colombie est un exemple pour la communauté internationale. C'est

pourquoi la France, tout comme l'Union européenne, continuera d'apporter son soutien à tous ceux qui, en Colombie, sont au quotidien mobilisés pour bâtir la paix.

Annexe V

Déclaration de la Mission permanente de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais commencer par remercier Carlos Ruiz Massieu de son exposé circonstancié. J'aimerais également lui dire notre gratitude pour la main qu'il a tendue aux nouveaux membres du Conseil de sécurité et la volonté affichée par toute l'équipe de coopérer avec nous.

La Colombie est témoin de progrès remarquables dans la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. La condamnation de la violence, le dépôt d'armes par les Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire (FARC-EP) et leur transformation en parti politique, l'engagement et la détermination du Gouvernement colombien à l'égard de l'Accord ainsi que le rôle central joué par l'ONU dans sa mise en œuvre ont tous contribué positivement au processus de consolidation de la paix en Colombie.

Aujourd'hui, la démocratie est en train de s'implanter en Colombie grâce à une participation politique accrue. Le système de justice transitionnelle mis en place pour apporter vérité, justice et réparations aux victimes enregistre des progrès, en particulier dans le cadre de la Juridiction spéciale pour la paix et de la Commission Vérité. Les communautés touchées par le conflit récoltent les fruits d'investissements longtemps attendus dans leurs régions, qui contribuent au développement socioéconomique. Le niveau de violence qui a caractérisé ce conflit armé pendant des décennies est en train de baisser, et les conditions de sécurité s'améliorent lentement dans les zones rurales. Nous applaudissons donc les efforts déployés par le peuple et le Gouvernement colombiens aux fins des progrès enregistrés au cours des quatre dernières années.

La mise en œuvre de l'accord de paix a continué d'avancer au cours des quatre derniers mois en dépit des problèmes rencontrés, notamment ceux liés à la pandémie de maladie à coronavirus. Les autorités et les dirigeants colombiens continuent de collaborer avec les ex-combattants des FARC-EP pour régler les problèmes auxquels se heurte le processus de réintégration. Le processus d'achat de terres pour les ex-combattants qui vivent dans les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration a pris de l'ampleur. Le Conseil national de réintégration a commencé à organiser des sessions au niveau régional. La Commission nationale des garanties de sécurité devrait par ailleurs adopter prochainement une politique publique pour le démantèlement des groupes armés illégaux et des organisations criminelles. Nous saluons chacune de ces avancées.

La mise en œuvre de l'accord de paix reste complexe et difficile, en particulier compte tenu de la nature interconnectée des questions en jeu. À cet égard, je tiens à souligner les points suivants.

Premièrement, le fossé qui existe depuis longtemps entre les zones urbaines et rurales, en particulier celles qui sont touchées par le conflit, en ce qui concerne la présence intégrée de l'État, doit être comblé plus efficacement. Des rapports permettent d'affirmer que durant la pandémie, les vulnérabilités en matière de sécurité se sont accentuées, en particulier dans les zones reculées où la présence de l'État est limitée. La présence renforcée des autorités nationales contribuera à régler les problèmes que posent les groupes criminels organisés et les trafiquants de drogue.

Deuxièmement, les meurtres d'ex-combattants, de figures de la société civile et de défenseurs des droits humains exigent le renforcement du Mécanisme tripartite de protection et de sécurité. Le mécanisme de justice transitionnelle doit être plus réactif pour que justice soit rendue aux victimes du conflit. Le renforcement des capacités judiciaires locales, en particulier dans les régions les plus touchées par la

violence, est également essentiel pour lutter contre cette violence. Les travaux de la Cellule spéciale d'enquête du Bureau du Procureur général, créée en application de l'accord de paix, restent donc essentiels.

Troisièmement, la mise en œuvre de réformes rurales globales fondées sur la création d'infrastructures de base, la réintégration des ex-combattants dans tout le pays, notamment ceux qui ne résident pas dans les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, la mise à disposition de terres et l'application effective du programme de substitution des cultures illicites sont essentielles en vue de décourager les activités des groupes dissidents des FARC-EP, qui menacent le processus de réintégration.

Quatrièmement, l'Inde appuie les cinq priorités proposées par le Secrétaire général pour 2021, qui mettent l'accent sur la vérification par la mission des Nations Unies des sections de l'accord de paix portant sur la réintégration et les garanties de sécurité.

Cinquièmement, nous avons pris note de la demande de la Colombie visant à élargir le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies pour y inclure le suivi des peines qui seront imposées par la Juridiction spéciale pour la paix. Nous nous réjouissons de collaborer avec les autres membres du Conseil durant le processus de renouvellement du mandat de la Mission.

L'Inde entretient des relations particulières avec la Colombie. En 2019, l'Inde et la Colombie ont célébré le soixantième anniversaire de l'établissement de leurs relations diplomatiques. Au fil des ans, cette relation s'est renforcée et diversifiée dans divers domaines d'intérêt mutuel, notamment politique, culturel et commercial, comme l'illustrent le développement des échanges commerciaux et des investissements en provenance de l'Inde et la présence croissante d'entreprises indiennes en Colombie. En 2018, l'Organisation indienne de recherche spatiale a lancé le satellite FACSAT-1, le tout premier nanosatellite de l'armée de l'air colombienne. L'Inde offre chaque année plus de 100 places de formation à des fonctionnaires colombiens dans le cadre de son programme de coopération technique et économique. De même, chaque année, des millions de Colombiens visitent l'Inde pour faire du tourisme, de la thérapie par la nature et apprendre le yoga. Alors que la Colombie poursuit sa marche en tant qu'une des principales économies d'Amérique latine, l'Inde, en tant que partenaire de longue date, reste disposée à appuyer son parcours vers la paix, le progrès et la prospérité.

Annexe VI

Déclaration de M^{me} Geraldine Byrne Nason, Représentante permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens en premier lieu à saluer chaleureusement la participation de la Ministre Blum de Barberi à la réunion du Conseil de sécurité de cet après-midi et à remercier le Représentant spécial de son exposé très détaillé et, plus important encore, à saluer le travail louable qu'effectue la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie.

En novembre, nous avons célébré le quatrième anniversaire de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Le chemin de la paix n'a pas été facile ni exempt de sacrifices, et nous savons qu'il reste beaucoup à faire. Je tiens cependant à souligner que les dividendes de ces efforts sont ressentis au quotidien par un nombre croissant de Colombiens, et nous saluons tous ceux qui y travaillent.

Je réitère l'appui bien connu de l'Irlande en faveur du processus de paix en Colombie. Nous saluons l'attachement continu des parties à la pleine application de l'accord de paix. Comme dans tous les pays, la pandémie de maladie à coronavirus a créé d'énormes problèmes. Toutefois, en dépit de ces problèmes, nous reconnaissons que des progrès notables continuent d'être accomplis dans la mise en œuvre de l'accord. L'achat de terres pour des projets de logement et de production à l'intention des ex-combattants, et les progrès qui se poursuivent s'agissant d'apporter vérité, justice et réparations aux victimes ne sont que deux exemples de la détermination que nous observons.

Nous partageons également la profonde préoccupation exprimée par le Représentant spécial à propos de la violence persistante. La protection et la sécurité des ex-combattants et des membres de communautés touchées par le conflit, ainsi que des figures de la société civile et des défenseurs des droits humains, sont essentielles. Nous estimons que les auteurs de tels actes de violence doivent être traduits en justice. Une paix durable ne saurait être instaurée si les artisans de la paix vivent dans la crainte, subissent des préjudices, ou, pire, sont tués.

Nous sommes profondément préoccupés par les informations faisant état de la poursuite du recrutement forcé d'enfants, ainsi que par les menaces émanant de groupes armés illégaux et d'organisations terroristes qui recrutent les jeunes leaders. Les activités de ces groupes armés illégaux représentent un obstacle persistant à la consolidation de la paix. Nous préconisons d'adopter et d'appliquer rapidement une politique publique globale pour démanteler les organisations criminelles et leurs réseaux de soutien. Des stratégies efficaces en vue de poursuivre la réintégration, de redistribuer les terres et de proposer d'autres activités économiques, notamment des programmes de substitution des cultures, sont essentielles pour stabiliser les zones qui restent touchées par la violence.

Nous appuyons également toutes les recommandations formulées par le Secrétaire général dans son dernier rapport (S/2020/1301), notamment en vue de renforcer la sécurité et de consolider les progrès sur la voie de la paix. Nous espérons qu'elles porteront leurs fruits et nous le croyons.

Je tiens à souligner deux domaines d'intérêt particulier aujourd'hui, sur la base de la propre expérience de l'Irlande en matière de conflit et de consolidation de la paix sur son île.

La première question, c'est la justice transitionnelle. Une approche novatrice en matière de justice transitionnelle est au cœur du processus de paix colombien. Les efforts dans les domaines de la vérité, de la justice et de la réconciliation sont

les fondements de la transformation réalisée à ce jour. L'Irlande salue les progrès accomplis par la Juridiction spéciale pour la paix et la Commission Vérité et en faveur des familles des personnes disparues de force. Nous saluons la demande d'élargissement du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies formulée par le Président de la Colombie. La vérification de l'application des peines prononcées par la Juridiction spéciale pour la paix contribuerait à renforcer davantage la confiance de toutes les parties dans le processus à un moment crucial.

La deuxième question que je souhaite aborder concerne les femmes et la paix et la sécurité. L'accord de paix colombien est tout simplement un modèle exemplaire d'une approche prenant en compte l'égalité femmes-hommes et les questions de genre en matière de consolidation de la paix. L'Irlande se félicite des progrès signalés par le groupe de travail technique sur le genre du Conseil national de réintégration et par le Forum de haut niveau sur les questions de genre du Gouvernement. Ce travail permet d'ancrer la pleine participation des femmes au processus politique. Nous voulons qu'il se poursuive parce que nous avons certaines ambitions pour les femmes colombiennes. Nous voulons également voir la mise en œuvre complète de toutes les dispositions, y compris celles relatives à l'origine ethnique et au genre. Cela reste une priorité importante. Nous exhortons à allouer des ressources techniques et financières suffisantes pour permettre de mener à bien ce travail vital. Nous sommes particulièrement préoccupés par la nature sexospécifique des violences perpétrées contre les femmes et les filles, y compris contre des femmes figures de la société civile, des défenseuses des droits humains et d'ex-combattantes. Il est alarmant de constater que l'incidence de cette violence a augmenté ces derniers mois. L'Irlande, aussi bien à titre national que dans le cadre plus large de son action sur les femmes et la paix et la sécurité au Conseil de sécurité, entend continuer de collaborer avec tous les Colombiens pour autonomiser et protéger les femmes et les filles.

Pour terminer, le processus de paix en Colombie se distingue à juste titre comme un modèle, au niveau mondial, de consolidation de la paix réussie. Il est un exemple à suivre pour les autres situations touchées par un conflit. En Irlande, nous savons que la paix peut être fragile et qu'il faut du temps, du courage, de la patience et – toujours – un soupçon de foi pour consolider la paix. Je tiens à assurer à la Ministre Blum de Barberi qu'elle peut compter sur la fidélité et l'amitié de l'Irlande dans ce parcours. En tant que membre du Conseil, nous travaillerons avec elle et avec nos partenaires de l'Union européenne, notamment l'Envoyé spécial de l'Union européenne pour le processus de paix en Colombie, l'Irlandais Eamon Gilmore.

Alors que nous entamons une année nouvelle et – nous l'espérons – plus radieuse, nous encourageons toutes les parties à redoubler d'efforts pour assurer la mise en œuvre intégrale, complète et inclusive de l'Accord final.

Annexe VII**Déclaration de M. Juan Ramón de la Fuente Ramirez, Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Nous souhaitons une chaleureuse bienvenue à S. E. M^{me} Claudia Blum de Barberi, Ministre des relations extérieures de la Colombie.

Pour le Mexique, la réunion d'aujourd'hui est de la plus haute importance, car elle aborde la situation d'un pays qui nous est très proche et avec lequel nous sommes unis par d'innombrables liens d'amitié, d'histoire et de coopération. Nous avons accompagné le peuple colombien tout au long de son cheminement ardu vers la paix, en privilégiant systématiquement le dialogue entre les parties.

Aujourd'hui, quatre ans après la signature de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable entre le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire (FARC-EP), nous félicitons nos frères et sœurs colombiens pour les mesures qu'ils ont prises en vue de construire une paix durable.

Nous prenons acte des avancées qui ont permis de réduire la violence, d'encourager une plus grande participation politique et de promouvoir le système de justice transitionnelle, qui est impératif pour atteindre les objectifs relatifs à la justice et à l'établissement des responsabilités.

Nous accueillons favorablement le rapport du Secrétaire général (S/2020/1301) et remercions vivement le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, Carlos Ruiz Massieu, de l'exposé qu'il en a fait. Nous prenons acte de son action et de celle de toute l'équipe de la Mission. Nous pensons que les cinq priorités énoncées dans le rapport sont pertinentes et opportunes, et nous exhortons donc tous les acteurs concernés à avancer avec détermination dans leur mise en œuvre.

Nous nous félicitons que le Président Iván Duque Márquez ait demandé que le mandat de la Mission des Nations Unies soit élargi pour y intégrer des tâches de vérification du respect des peines prononcées par la Juridiction spéciale pour la paix. Le processus de paix, entendu comme un processus axé sur les victimes et la réconciliation nationale, doit continuer d'être renforcé par l'accompagnement des Nations Unies. Nous prenons acte des efforts et de la mobilisation du Président Duque Márquez s'agissant de la poursuite des travaux de la Mission, et nous notons que la Force alternative révolutionnaire du peuple a elle aussi convenu qu'il était pertinent d'élargir le mandat.

Il convient également de rappeler que la Colombie est exemplaire dans son engagement en faveur du multilatéralisme, puisqu'elle a requis l'appui du Conseil pour renforcer le processus de paix et de réconciliation. Nous invitons les membres du Conseil de sécurité à prendre en considération la requête de la Colombie et, une fois que nous connaîtrons les recommandations du Secrétaire général, à mettre en place cette nouvelle composante conformément à ce qui a été convenu dans la résolution 2545 (2020) et dans l'accord de paix.

À l'évidence, la Juridiction spéciale pour la paix va commencer à rendre ses premiers jugements dans les prochains mois, et nous y serons très attentifs.

Dans son rapport, le Secrétaire général prend acte des progrès réalisés s'agissant de la consolidation de la paix en Colombie, de l'élargissement des possibilités de promouvoir une participation politique inclusive et de la réussite du processus de

réintégration sociale des ex-combattants grâce à des projets productifs. Dans ce contexte, nous soulignons également qu'il importe de fournir des services de santé mentale pour surmonter les graves séquelles psychosociales du conflit.

Les progrès de la politique publique dans le domaine du logement et les initiatives législatives issues du dialogue mené dans un esprit de coopération entre les parties sont louables.

En ce qui concerne la réforme rurale, nous prenons acte de la mise en œuvre de programmes de développement territorial, et nous espérons que la version définitive des feuilles de route pour la stabilisation restantes pour les régions concernées sera établie.

Il ne fait aucun doute que la société civile colombienne, agent de changement dans les initiatives de réconciliation, et la participation active des jeunes à la mise en route de l'accord de paix ont été déterminantes.

Nous regrettons toutefois les niveaux de violence persistante dans plusieurs régions du pays. Nous condamnons naturellement les actes d'agression contre des ex-combattants, des défenseurs des droits humains, des membres des communautés autochtones et afro-colombiennes, et des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres ou intersexes.

Nous condamnons avec force les meurtres de figures de la société civile. Nous réprouvons également le recrutement d'enfants autochtones par des groupes dissidents des anciennes FARC-EP. Pour consolider les progrès réalisés, il sera impératif de répondre aux demandes de protection et de sécurité, afin d'offrir des possibilités de développement à ces communautés.

S'agissant des questions de genre, l'Accord final énonce clairement un processus inclusif. Toutefois, les progrès ont été limités. Nous pensons que des ressources techniques et financières supplémentaires restent nécessaires pour accélérer la mise en œuvre des dispositions relatives aux questions de genre ayant trait à la réintégration et aux garanties de sécurité. Nous demandons qu'une attention particulière soit accordée aux victimes et que les politiques de prévention nécessaires soient mises en œuvre.

Il est clair qu'un autre élément crucial sous-tend la violence : la présence de groupes armés illégaux et de la criminalité organisée. Nous reconnaissons les progrès réalisés dans le cadre des campagnes de désarmement, qui ont permis de confisquer un nombre considérable d'armes. À cet égard, cependant, une action engagée au niveau national, quelle qu'elle soit, ne pourra pas suffire si elle n'est pas accompagnée au niveau international par la lutte contre le commerce illégal des armes légères et de petit calibre, et le Conseil doit en prendre acte.

Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il observe que l'Accord final prévoit des instruments visant à apporter des possibilités de développement et à assurer la sécurité et la paix aux populations qui ont été les plus durement touchées par le conflit et qui sont maintenant frappées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). À cet égard, nous pensons que les mesures identifiées au regard des cinq priorités énoncées dans le rapport contribueront sans aucun doute à renforcer la paix en Colombie.

Le Mexique entend continuer d'appuyer le travail de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie en y déployant des observatrices et observateurs mexicains et continuera assurément à accompagner les efforts du Gouvernement colombien en faveur de la paix.

Annexe VIII

Déclaration de M^{me} Mona Juul, Représentante permanente de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Secrétaire général et le Représentant spécial et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, Carlos Ruiz Massieu, du rapport (S/2020/1301) et des recommandations concrètes qui y figurent et auxquelles nous souscrivons. Le Conseil de sécurité a été l'un des principaux gardiens de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. En tant que nouveau membre, nous attendons avec intérêt de contribuer aux travaux du Conseil pour sauvegarder l'intégrité et assurer la mise en œuvre de l'Accord. Nous assumons ce rôle avec en toile de fond notre contribution de longue date à la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, et en tant que pays garant de l'accord de paix avec Cuba.

La Norvège accompagne depuis longtemps la Colombie dans ses efforts pour parvenir à la paix et apprécie grandement la confiance que les parties lui ont témoignée. Nous nous joignons au Secrétaire général pour saluer les résultats importants découlant de l'accord de paix au cours de ses quatre premières années de mise en œuvre. Selon nous, les principales réalisations comprennent la transformation des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire (FARC-EP), groupe de guérilla, en un acteur politique ; les progrès en matière de réintégration, notamment par la mise en place de projets productifs pour les ex-combattants ; les avancées réalisées en matière de développement rural dans les zones de conflit ; et le travail substantiel accompli par les institutions de justice transitionnelle pour s'acquitter de leurs engagements envers les victimes.

Il est remarquable que la grande majorité des ex-combattants des FARC-EP continuent de participer au processus de réintégration. Cela témoigne à la fois de l'engagement de ces ex-combattants, mais aussi de l'attachement du Gouvernement à ce processus. Pour l'avenir, nous encourageons les autorités, en coopération avec la Force alternative révolutionnaire du peuple (FARC), à prendre de nouvelles mesures afin de garantir l'accès aux terres pour le logement et les projets productifs ; à lutter contre la stigmatisation et à établir la confiance entre les ex-combattants, les institutions de l'État et les communautés ; à renforcer l'attention accordée par les institutions aux nouveaux secteurs de réintégration ; et à veiller à ce que les ex-combattantes aient un accès égal aux projets de réintégration.

Nous nous souvenons que, durant les négociations de paix, un tournant a été atteint lorsque les victimes des deux côtés du conflit ont été placées au cœur des discussions. Maintenant, en 2021, les victimes doivent l'être à nouveau. La Commission de la vérité publiera son rapport final, et la Juridiction spéciale pour la paix rendra ses premiers jugements. Nous exhortons les deux parties et les autres acteurs à coopérer pleinement avec ces institutions et à leur permettre de mener à bien leurs travaux en toute indépendance et sans ingérence politique. Les principes de justice, de vérité, de réparation et de non-répétition doivent rester au-dessus des considérations idéologiques et de la polarisation politique.

Pour appuyer cet effort, le Conseil de sécurité doit examiner rapidement la demande d'élargissement du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie afin qu'elle puisse vérifier le respect des peines qui seront imposées par la Juridiction spéciale pour la paix.

Dans le même temps, nous exprimons notre profonde inquiétude quant à la sécurité des ex-combattants, des dirigeants sociaux et des défenseurs des droits de l'homme. La Norvège est fermement convaincue qu'un processus politique inclusif,

respectant les droits humains, y compris celui des femmes, et reposant sur l'état de droit, est une condition préalable à l'instauration d'une paix pérenne.

Nous restons particulièrement préoccupés par le niveau croissant de violence, de menaces, de stigmatisation et de discrimination à l'égard des femmes, des dirigeants indigènes et afro-colombiens, des militants écologistes et de la communauté des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes, ainsi que des défenseurs des droits de l'homme.

Pour le Conseil, qui supervise la mise en œuvre de l'accord de paix, il devrait être intolérable que plus de 250 ex-combattants, qui sont signataires de l'Accord, aient été tués depuis sa signature. Quatre ex-combattants déjà ont été assassinés depuis le début de cette année. Nous saluons les efforts déployés par le Gouvernement pour améliorer la sécurité, mais ces chiffres montrent qu'il faut faire plus.

C'est pourquoi nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général aux autorités pour qu'elles redoublent immédiatement d'efforts, notamment en renforçant la protection et en pourvoyant les postes vacants au sein de l'Unité nationale de protection ; en permettant à la Commission nationale des garanties de sécurité d'arrêter et de mettre en œuvre une politique publique de démantèlement des groupes armés illégaux ; en renforçant les moyens à disposition de la Cellule spéciale d'enquête, qui relève du Bureau du Procureur général ; et en accélérant la mise en œuvre du Programme complet de garanties pour les femmes leaders et les défenseuses des droits humains.

En effet, garantir aux femmes une participation pleine, égale et véritable à toutes les phases de la mise en œuvre est fondamental pour assurer une paix pérenne. Nous saluons les efforts déployés par le Gouvernement pour établir des indicateurs d'égalité des genres et encourageons une meilleure application des dispositions relatives aux questions de genre.

Si l'on veut faire progresser la mise en œuvre de l'accord de paix, il faut un dialogue soutenu et constructif entre les parties. La Norvège encourage le Gouvernement et la FARC à mieux faire usage des mécanismes de dialogue prévus par l'Accord, notamment la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final et le Conseil national de réintégration.

Dans cet esprit, tout en reconnaissant les difficultés liées à l'identification et à la remise des avoirs liés au conflit, nous encourageons vivement les deux parties à veiller conjointement à ce que ces avoirs puissent être récupérés au profit des victimes.

Nous félicitons le Gouvernement, la FARC et le peuple colombien des progrès considérables réalisés. Néanmoins, un travail important reste à faire. L'Accord ne prévoit rien de moins que des changements exhaustifs et structurels pour s'attaquer aux causes profondes du conflit, notamment par la mise en œuvre des dispositions du chapitre relatif aux questions ethniques, ainsi que par la réforme rurale, la participation politique et la substitution de cultures illégales. Nous exhortons les deux parties à honorer leurs engagements, à redoubler d'efforts et à œuvrer de concert afin de préserver les progrès accomplis vers l'instauration d'une paix pérenne pour le peuple colombien.

Je voudrais conclure en assurant le Conseil que la Norvège maintiendra son engagement indéfectible et à long terme en faveur de la paix en Colombie.

Annexe IX**Déclaration de M. Vassily Nebenzia, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : russe]

Nous remercions le Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, Carlos Ruiz Massieu, d'avoir présenté le rapport sur la situation dans le pays. Nous nous félicitons également de la présence de M^{me} Claudia Blum de Barberi, Ministre des relations extérieures de la Colombie, à cette réunion.

Le dernier rapport du Secrétaire général (S/2020/1301) reflète bien l'évolution de la situation en Colombie. Il suscite de graves préoccupations, car il démontre clairement les lacunes qui existent dans la mise en œuvre par le Gouvernement de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable.

Ce document historique, entériné par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, est, en soi, une feuille de route pour le règlement et devrait donc être strictement appliqué. Toutefois, les cinq recommandations présentées dans le rapport portent sur presque tous les aspects du processus de paix, ce qui signifie que les progrès sur tous les fronts sont insuffisants.

Cette conclusion est confirmée par le mécontentement public qui a éclaté dans les rues colombiennes ces derniers mois. Des milliers de personnes issues de la population autochtone et de participants au processus de paix ont manifesté, cherchant la protection du Gouvernement, qui a la principale responsabilité de la sécurité de la population.

Selon les données fournies par la respectée organisation non gouvernementale Indepaz, une campagne d'intimidation et d'extermination systémique a été lancée contre les participants au processus de paix. La situation n'est pas moins sombre pour les militants civils et les dirigeants communautaires. En conséquence, une partie de la population est contrainte de reprendre les armes. Ce n'est pas un hasard si le rapport parle avec une inquiétude croissante de ceux qui retournent dans les rangs des formations armées illégales.

Des progrès urgents sont également nécessaires dans d'autres domaines prioritaires, tels que la réforme foncière globale, les changements électoraux, la réintégration politique et sociale des participants au processus de paix et la lutte contre la drogue. Les données statistiques indiquent qu'en 2020, le volume de la production de drogue reste inchangé, ce qui veut dire qu'en fait, il n'y a eu aucun progrès. Les organismes d'État chargés du processus de paix, y compris la Juridiction spéciale pour la paix, restent sous-financés.

Les évaluations faisant état d'une faible efficacité de la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'application de l'Accord final sont particulièrement préoccupantes. Il n'est pas rare que le Gouvernement traite par le mépris les réunions de la Commission, alors que cet organe est crucial en tant que cadre de dialogue direct entre les parties colombiennes. Les membres du Conseil de sécurité savent, à partir des cas de la Syrie, de l'Ukraine et du Venezuela, que le dialogue direct entre les parties est un élément indispensable de tout règlement durable.

L'Accord de paix final perd de l'élan. Dans ce contexte, nous sommes préoccupés par les tentatives d'interpréter des dispositions du document et de les remplacer par le programme dit de paix dans la légalité. La mise en œuvre du programme au niveau local s'apparente parfois à une tentative de réviser l'Accord final.

Tous les faits susmentionnés éloignent davantage la Colombie de son objectif stratégique de réconciliation nationale durable. Nous comptons sur Bogotá pour réagir aux critiques contenues dans le rapport du Secrétaire général de manière constructive et pour s'employer énergiquement à mener les activités de consolidation de la paix.

Je vais maintenant faire quelques observations supplémentaires sur le rapport. Premièrement, nous aimerions voir dans les futurs rapports un recensement dynamique des formations armées illégales telles que les dissidents des Forces armées révolutionnaires de Colombie et les membres de l'Armée de libération nationale. Ces chiffres pourraient donner une idée du niveau de confiance du public dans les efforts du Gouvernement.

Deuxièmement, nous sommes surpris par le fait que le rapport contient des statistiques distinctes sur les représentants de la communauté des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes. Ce groupe n'est pas considéré comme vulnérable, et l'inclusion de statistiques aussi spécifiques dans le rapport n'apporte donc rien. Ce qui manque réellement dans le rapport, ce sont des informations sur le filet de protection sociale et la sécurité des familles avec enfants dont la personne qui est la source de revenus a été victime du conflit ou d'une attaque. Dans les situations postconflituelles, les familles monoparentales constituent un groupe vulnérable.

Troisièmement, nous estimons que le rapport ne fournit pas suffisamment d'informations sur le règlement des différends entre le Gouvernement et l'Armée de libération nationale. Il sera impossible de parvenir à une paix durable en Colombie sans la participation de toutes les principales parties prenantes. La Russie est prête à appuyer le processus de paix colombien pour que la paix devienne durable et irréversible.

Pour terminer, je souhaite aborder une question régionale importante, ou plutôt un problème aux proportions mondiales. Il y a quelque temps, la Russie envisageait de fournir une aide financière humanitaire aux pays touchés par les tempêtes tropicales Eta et Iota. Cet argent devait être utilisé pour acheter des filtres à eau afin d'endiguer la propagation des maladies. Cependant, la banque américaine Citibank, qui faisait office de médiatrice dans cette transaction, a refusé de transférer les fonds au Parlement centraméricain. Après deux semaines d'enquête sur la source des fonds, qui était le Ministère des affaires étrangères de la Russie, Citibank a renvoyé l'argent. À ce jour, nous n'avons reçu aucune explication de la part de la banque ou du Département d'État des États-Unis quant aux raisons pour lesquelles ces fonds ont été renvoyés. Ce rejet de notre contribution a causé du tort à des citoyens ordinaires qui attendaient simplement une aide humanitaire urgente.

C'est un des nombreux exemples des conséquences destructrices des mesures restrictives illégales qui entravent la coopération humanitaire. Je le signale à l'intention de nos collègues qui justifient leurs politiques malveillantes en prétendant que leurs sanctions ciblées n'ont aucune incidence sur les questions humanitaires. Les pandémies et les catastrophes naturelles replacent les choses dans leur contexte et prouvent que les mesures restrictives sont devenues un obstacle majeur au relèvement durable des États. Cette question mérite une attention plus étroite et une réaction de la part de la communauté internationale.

Annexe X**Déclaration de M^{me} Inga Rhonda King, Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Kenya, le Niger et la Tunisie, et de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

Je remercie également le Représentant spécial du Secrétaire général, Carlos Ruiz Massieu, de son exposé détaillé et je salue la participation de S. E. M^{me} Claudia Blum de Barberi, Ministre des relations extérieures de la Colombie.

Cinq ans après la signature de l'Accord de paix final entre le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP), le processus de paix colombien reste un exemple mondial. Les trois membres africains et Saint-Vincent-et-les Grenadines félicitent le Gouvernement colombien et les FARC-EP d'avoir renouvelé leur engagement à faire en sorte que l'objectif ultime d'une paix, d'une stabilité et d'une prospérité durables soit atteint dans tout le pays.

Nous prenons note des avancées enregistrées dans le cadre du processus de paix, qui sont mentionnées dans le dernier rapport en date du Secrétaire général (S/2020/1301), ainsi que des problèmes qui sont aggravés par la pandémie de maladie à coronavirus. Il est crucial que l'Accord final soit mis en œuvre de manière globale. Nous exhortons toutes les parties prenantes à profiter de la dynamique positive pour honorer leurs obligations en application de l'Accord final. Nous souhaitons également faire les observations suivantes.

Premièrement, nous demeurons profondément préoccupés par les conditions de sécurité déplorable auxquelles sont confrontés les ex-combattants, les figures féminines de la société civile, les défenseurs des droits de l'homme et les chefs autochtones et afro-colombiens. À cet égard, nous condamnons fermement le meurtre insensé de 25 ex-combattants, qui ont été assassinés alors qu'ils attendaient une réponse à leur demande d'être protégés par l'Unité nationale de protection.

En outre, les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines conviennent avec le Secrétaire général que la plus grande menace pour la mise en œuvre de l'Accord final demeure les attaques que continuent de subir les personnes qui ont volontairement déposé les armes en toute bonne foi et restent engagés en faveur de la paix, les communautés qui ont fait face à la violence pendant des décennies et les figures de la société civile et les défenseurs des droits humains qui œuvrent en leur nom. Comme nous l'avons mentionné précédemment, il faut s'attaquer de front aux causes profondes du conflit et les auteurs d'actes de violence doivent être amenés à rendre des comptes.

Les trois membres africains du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines sont encouragés par les réunions entre le Président Iván Duque Márquez et d'anciens membres des FARC-EP, et par les rencontres avec des chefs autochtones à la suite du « Pèlerinage pour la vie et la paix » et des manifestations de la *minga* qui se sont déroulées en octobre dernier. Nous accueillons avec satisfaction les assurances données par le Gouvernement, qui renforcent les garanties de sécurité et le processus de réintégration, et nous attendons avec impatience la mise en œuvre de mesures de sécurité efficaces. Les trois membres africains du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines réitèrent également leur appel à l'organisation de réunions régulières de la Commission nationale des garanties de sécurité afin de mener à bien les travaux entrepris dans le cadre de la politique publique visant à démanteler les organisations

criminelles et leurs réseaux de soutien et d'avancer dans la formulation du Plan stratégique de sécurité et de protection.

Par ailleurs, nous saluons l'activation du groupe de travail sur les questions de genre du Système général de sécurité pour l'exercice de la politique, qui mettra l'accent sur les mesures de protection pour les femmes politiques. Nous exhortons également les autorités à améliorer la mise en œuvre du plan d'action du programme intégral de garanties pour les dirigeantes et les défenseuses des droits de la personne.

Tout en saluant les efforts des parties visant à garantir la réussite de l'Accord de paix final, nous réitérons la nécessité de veiller à ce que le processus de paix soit ouvert à tous. En particulier, il doit englober la participation effective des autochtones et des Afro-Colombiens ainsi que leur protection.

Deuxièmement, sur le plan socioéconomique, les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines saluent les efforts du Gouvernement visant à mettre des terres et des ressources à la disposition des ex-combattants pour leur permettre de mener des activités productives. Ces efforts louables sont fondamentaux en vue de faciliter la pleine réintégration des ex-combattants au sein de la société colombienne et de les dissuader de retourner vers l'économie illicite.

Par ailleurs, les trois membres africains du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines encouragent le Gouvernement à progresser vers le règlement des problèmes persistants que rencontrent les 9 500 ex-combattants qui résident à l'extérieur des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, en particulier ceux qui participent à la réforme rurale générale. À cette fin, nous apprécions l'appel tendant à ce que les mesures institutionnelles soient renforcées dans les nouvelles zones de réintégration, lancé par le Bureau de l'Inspecteur général dans son deuxième rapport sur la mise en œuvre de l'accord de paix.

Troisièmement, les trois pays africains membres du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines saluent les progrès réalisés dans le cadre du Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition, en particulier s'agissant des sept affaires à grande échelle dont est saisie la Juridiction spéciale pour la paix. Nous soulignons qu'une paix durable ne pourra pas être obtenue sans la réconciliation qui s'impose, et nous nous félicitons donc que certains ex-membres des FARC-EP acceptent d'assumer la responsabilité de leurs crimes. Nous attendons également avec impatience que la Juridiction spéciale prononce ses premiers jugements vers le milieu de l'année.

Nous sommes conscients de la relation symbiotique entre le commerce illicite, en particulier s'agissant des stupéfiants, et les conflits armés, terrorisme compris. Nous exhortons le Gouvernement à accorder la priorité à l'élaboration d'infrastructures rurales, ainsi qu'à la mise en œuvre du Programme national intégral de substitution des cultures illicites. La réinstallation réussie des ex-combattants ne pourra être pérennisée que s'ils sont tenus à l'écart du commerce illégal de stupéfiants.

Nous continuerons d'appuyer tous les efforts visant à consolider le processus de paix, notamment en y intégrant des groupes qui ne sont pas parties à l'Accord final. Nous nourrissons donc l'espoir que, cette année, le Gouvernement et l'Armée de libération nationale tireront pleinement parti de cette occasion de prendre part à une consolidation de la paix porteuse de transformation et à un dialogue constructif, afin de parvenir à une paix stable et durable en Colombie. Dans ce contexte, nous félicitons les pays garants – la Norvège et Cuba – pour leurs efforts de médiation.

Enfin, les trois pays africains membres du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines réaffirment leur appui au processus de paix engagé dans le pays et restent

solidaires du Gouvernement et du peuple colombiens dans leur quête d'une paix durable. Nous félicitons également la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et l'équipe de pays pour leurs efforts inlassables à l'appui de ce processus, en particulier s'agissant de mettre en œuvre l'Accord final de paix dans son intégralité.

Annexe XI

Déclaration de M. Jonathan Allen, Représentant permanent adjoint du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie vivement le Représentant spécial de son exposé et de son résumé des principales priorités pour 2021. Le Royaume-Uni est très favorable à ces recommandations. Cela a déjà été souligné, nous approchons une étape importante : le cinquième anniversaire, cette année, de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Je crois que la Colombie a énormément de motifs d'être fière et de se réjouir de ce tout qui a été accompli jusqu'ici. Néanmoins, nous ne pouvons pas perdre de vue les obstacles importants qui continuent de se dresser face à la paix. De fait, durant notre mission en 2019, le Conseil de sécurité a pu se rendre compte aussi bien des réalisations que des défis en présence.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue au Conseil aujourd'hui à la Ministre des relations extérieures Blum de Barberi et la remercier, ainsi que le Président Duque Márquez, de la lettre que le Conseil a reçue demandant que le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie soit élargi pour inclure la vérification du respect des peines prononcées par la Juridiction spéciale pour la paix. Nous nous félicitons de cette requête, et je sais que les membres du Conseil lui accorderont l'attention qu'elle mérite. J'en dirai plus à ce sujet lors de nos consultations.

Les premiers jugements qui seront prononcés par la Juridiction spéciale dans le courant de l'année marqueront une étape importante dans le processus de réconciliation en Colombie et dans l'obtention de la justice pour les victimes. Comme nous l'avons déjà noté, il est extrêmement satisfaisant de constater que les trois composantes du système de justice transitionnelle ont continué de progresser malgré les défis suscités par la maladie à coronavirus (COVID-19). Nous encourageons toutes les parties à honorer leurs responsabilités envers les victimes du conflit en reconnaissant leur rôle et en veillant à donner une image aussi complète que possible de la vérité, afin d'ouvrir la voie à la réconciliation et à une paix durable.

D'un autre côté, la réconciliation sera beaucoup plus difficile pour les communautés qui continuent d'être touchées par l'insécurité et dont les figures de la société civile, les défenseurs des droits humains et les ex-combattants restent confrontés au quotidien aux graves menaces et à la violence meurtrière des groupes armés. Comme le montrent aussi bien le « Pèlerinage pour la vie et la paix » que les mouvements baptisés *mingas*, la frustration monte dans toute la Colombie face au risque que cette instabilité fait peser sur la paix et la sécurité. Le Royaume-Uni se félicite que le Gouvernement colombien soit disposé à dialoguer avec celles et ceux qui expriment ces frustrations, et nous espérons que les engagements pris seront mis en œuvre dès que possible.

Des ressources suffisantes doivent être allouées d'urgence pour garantir que les figures de la société civile et les ex-combattants reçoivent la protection nécessaire lorsqu'ils en font la demande, et pour veiller à ce que les femmes, les autochtones et les représentants de la communauté des personnes lesbiennes, gays, des transsexuelles ou intersexes, en particulier, ne soient pas oubliés. L'accumulation de plus de 1 000 demandes de protection en attente est préoccupante.

En outre, il faut que ceux qui mettent en danger la paix en Colombie, tant en organisant qu'en exécutant ces attaques, soient traduits en justice le plus rapidement possible, pour avoir un effet dissuasif. La Cellule spéciale d'enquête, qui relève du Bureau du Procureur général, doit être félicitée pour ses travaux et pour les

condamnations qu'elle a obtenues jusqu'à présent, mais une coopération accrue des forces de sécurité et une amélioration des capacités judiciaires dans les zones rurales où se concentre cette violence seront essentielles pour mener à bien de nombreuses enquêtes.

Comme nous l'avons déjà souligné, la Colombie a besoin d'un plan réaliste à long terme pour démanteler ces groupes armés et ces organisations criminelles et pour que l'État puisse assurer services, sécurité et justice à tous les citoyens ; à défaut, une paix durable restera hors de portée des zones où ces violences sont concentrées. Il est extrêmement encourageant de constater que la Commission nationale des garanties de sécurité continue de se réunir, mais il est temps désormais de prendre de sérieuses mesures.

Nous jugeons encourageants les faits positifs décrits dans le rapport du Secrétaire général (S/2020/1301) concernant la réintégration, et en particulier l'engagement du Gouvernement à accélérer l'achat de terrains pour les ex-combattants des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire. Malgré les problèmes de sécurité et les obstacles posés par la COVID-19, le Royaume-Uni espère que ces mesures resteront prioritaires, tandis que ces milliers de Colombiens cherchent à se forger une vie à l'écart du conflit.

Toutes les parties à l'Accord final de paix ont montré ce qui peut être accompli grâce à un dialogue et une coopération constructifs. Alors que la COVID-19 continue de laisser sa marque dans le monde entier, une paix durable et globale sera vitale non seulement pour la sûreté et la sécurité des Colombiens, mais aussi pour permettre à la Colombie d'atteindre son objectif de reconstruire en mieux après cette pandémie dévastatrice. La Colombie a été un modèle à l'ordre du jour du Conseil, et je tiens à rappeler à la Ministre des relations extérieures qu'elle peut continuer de compter sur l'appui du Royaume-Uni.

Annexe XII

Déclaration de M. Richard Mills, Représentant permanent par intérim des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie, Carlos Ruiz Massieu, de son exposé et des efforts constants de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. C'est toujours un honneur d'avoir la Ministre des relations extérieures Blum de Barberi parmi nous ; nous la remercions de se joindre à notre réunion aujourd'hui.

La Mission de vérification a joué un rôle crucial pour appuyer les efforts de paix et de réconciliation de la Colombie, et elle peut être fière de ses contributions. Dans ce contexte, les États-Unis souhaitent également prendre acte de la détermination du Gouvernement colombien à mettre en œuvre l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, en particulier face aux redoutables défis de santé publique posés par la maladie à coronavirus (COVID-19), et alors même que la Colombie continue généreusement d'accueillir 1,7 million de Vénézuéliens qui ont été forcés de fuir la situation désastreuse et la répression dans leur propre pays.

Tous les membres du Conseil de sécurité le savent bien, la pandémie en Colombie continue d'aggraver une situation humanitaire déjà complexe et de mettre à rude épreuve les services sociaux et de santé disponibles, en particulier pour les communautés touchées par le conflit et les membres des populations vulnérables. Les États-Unis ont fourni une aide de plus de 23,5 millions de dollars à la Colombie pour sa riposte contre la COVID-19, et nous continuerons de nous tenir aux côtés du pays dans sa lutte contre la pandémie.

Comme beaucoup de mes collègues l'ont mentionné, plus de quatre années se sont écoulées depuis la signature de l'accord de paix. Le Conseil de sécurité ayant adopté cinq mandats liés aux travaux de la Mission de vérification, il semble que le moment est idéal pour, d'une part, réfléchir à ce que la Colombie a accompli depuis novembre 2016 et, d'autre part, se pencher sur les défis urgents et persistants.

Ce que l'on perd souvent de vue, je pense, dans les détails de nos discussions sur ce sujet, c'est l'ampleur de l'accord de paix et les profondes répercussions qu'il a déjà eues sur la société colombienne. Nous devons dire que la violence s'est considérablement atténuée en Colombie par rapport aux décennies précédentes, le nombre d'homicides, d'enlèvements et d'autres indicateurs liés au conflit ayant chuté. Dans le contexte d'un conflit qui faisait rage depuis plus de 50 ans, et dont la violence n'a épargné personne, ce n'est pas un mince exploit.

Pourtant, comme les rapports du Secrétaire général l'ont également confirmé, au cours de la même période depuis la signature de l'accord, des centaines de défenseurs des droits humains, de figures de la société civile et d'ex-combattants ont été tués, 21 ex-combattants ayant perdu la vie rien qu'au cours de la dernière période considérée, comme nous venons de l'entendre. Les membres des populations autochtones et afro-colombiennes, les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes et les membres des autres populations vulnérables de Colombie comptent parmi les personnes les plus touchées par la violence actuelle, tout comme les Colombiens qui s'efforcent de régler les questions foncières et environnementales.

Comme l'indique le dernier rapport en date (S/2020/1301) du Secrétaire général, ces attaques sont concentrées dans des zones rurales où la présence de l'État est limitée, où des groupes armés illégaux opèrent et où les activités économiques illicites prévalent. Bien qu'il n'y ait pas de réponses simples à ces problèmes sous-jacents complexes, cette violence a des répercussions néfastes directes sur le processus

de réintégration et la mise en œuvre de l'accord de paix, et nous nous associons aux autres membres du Conseil et à nos collègues pour dire qu'il faut y mettre fin.

Les États-Unis se félicitent de la rencontre entre le Président Duque et des ex-combattants en novembre 2020, au cours de laquelle il a réitéré son engagement en faveur du processus de réintégration et du renforcement des mesures de sécurité pour les ex-combattants. Il s'agit d'une avancée très importante et vitale pour résoudre les problèmes liés au processus de réintégration et aux garanties de sécurité auxquels se heurtent les ex-combattants.

Les États-Unis exhortent le Gouvernement colombien à continuer de renforcer sa présence dans ces zones rurales et à demander des comptes aux auteurs des actes de violence. Le respect du principe de la responsabilité sous toutes ses formes est essentiel à la mise en œuvre de l'accord de paix. En particulier, la justice transitionnelle est au cœur du processus de paix et sera essentielle à son succès dans les années à venir, en particulier avec les premières décisions de la Juridiction spéciale pour la paix qui sont attendues dans le courant de l'année.

Le système de justice transitionnelle colombien tente quelque chose de véritablement novateur : garantir les droits des victimes et appuyer les efforts de réparation, tout en offrant à l'ensemble de la société colombienne une occasion de tourner la page du douloureux héritage de ce conflit. Les États-Unis exhortent toutes les parties à participer pleinement aux efforts de vérité et de réconciliation et à contribuer à faire en sorte que les responsables répondent de leurs actes afin que la Colombie puisse guérir. Bien entendu, nous nous félicitons de la récente lettre du Président Duque au Conseil concernant un rôle potentiel de la Mission de vérification, et nous attendons avec impatience que le Conseil examine cette demande et les éléments explicatifs.

Enfin, je voudrais dire que nous savions que la mise en œuvre de l'accord de paix ne serait pas facile et ne se ferait pas du jour au lendemain. Face à d'énormes obstacles, la Colombie a continué de progresser dans cette tâche essentielle. Les États-Unis continueront de collaborer avec la Colombie au service d'un avenir pacifique et prospère.

Annexe XIII

Déclaration de M^{me} Phuong Tra Nguyen, Représentante permanente adjointe du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je salue chaleureusement la participation de S. E. M^{me} Claudia Blum de Barberi, Ministre des relations extérieures de la Colombie, à la présente réunion. Je remercie M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, de son exposé très instructif.

Il est encourageant de constater les faits nouveaux positifs et remarquables survenus en Colombie depuis la conclusion, en 2016, de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Les actes de violence ont considérablement diminué tandis que le processus de réintégration s'est développé à tous les niveaux. La Force alternative révolutionnaire du peuple (FARC) et les autres partis concernés ont eu davantage d'occasions de participer à la vie politique du pays. Le Gouvernement a déployé d'importants efforts pour promouvoir le développement socioéconomique, notamment une réforme rurale générale.

Nous trouvons toutefois préoccupant que les dispositions de l'accord n'ont pas été pleinement mises en œuvre, ce qui a notamment pour conséquence que le processus de réintégration se heurte toujours à de nombreux obstacles. À cet égard, nous voudrions souligner les points suivants.

Premièrement, nous appelons toutes les parties concernées à établir un dialogue constructif pour discuter des différents obstacles et des différends qui perturbent le processus de paix, en particulier dans le cadre des mécanismes établis en application de l'accord.

L'an 2021 est une année très importante pour la Colombie, surtout en ce qui concerne la préparation des élections de 2022. Tout doit être mis en œuvre pour créer les conditions les plus favorables à l'organisation des élections et à la participation à celles-ci. L'ONU et la communauté internationale doivent appuyer les efforts de la Colombie à cette fin.

Deuxièmement, en ce qui concerne la sécurité, selon le Gouvernement colombien, les groupes armés organisés illégaux sont les principaux responsables des actes de violence, près de 77 % des attaques contre les ex-combattants et les figures de la société civile leur étant imputées. Ils ont également centré leur influence dans les zones touchées par le conflit, où la plupart des crimes visent des civils. À cet égard, nous demandons instamment à la Commission nationale des garanties de sécurité d'adopter les politiques qui s'imposent pour démanteler ces organisations et pour renforcer les enquêtes et l'application de la justice. Nous appelons les parties concernées à tirer pleinement parti des garanties de sécurité prévues dans l'Accord de paix final pour protéger les civils dans les zones touchées par le conflit, en particulier les femmes et les enfants.

Troisièmement, la réintégration est un processus à long terme, qui exige de la patience, de la volonté politique et des mesures concrètes. Nous prenons note des efforts déployés par le Gouvernement colombien et des progrès réalisés jusqu'à présent dans les domaines socioéconomique et politique. Pour être viable sur les plans politique et socioéconomique, ce processus doit continuer d'être mis en œuvre de manière globale.

Par conséquent, nous soulignons la nécessité de prendre de nouvelles mesures pour promouvoir le développement économique et inclusif, la cohésion sociale, le développement rural, l'accès au logement et à l'éducation, la création d'emplois, etc.

Les plans de développement du pays doivent tenir compte des besoins particuliers de ses communautés.

Nous espérons que le Gouvernement, la FARC, le Conseil national de réintégration, ainsi que l'ONU et les organisations régionales et internationales joueront un rôle plus important dans l'élaboration d'une stratégie commune de renforcement du développement socioéconomique, qui énonce des mesures concrètes pour aider les ex-combattants à acquérir des moyens de subsistance durables.

Enfin et surtout, nous voudrions saluer les efforts que ne cessent de déployer la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et l'équipe de pays des Nations Unies pour contribuer au processus de paix, de sécurité, d'unité et de développement en Colombie, et réitérer notre appui à ces efforts.

Annexe XIV**Déclaration de M^{me} Claudia Blum de Barberi, Ministre des relations extérieures de la République de Colombie**

[Original : espagnol]

Je remercie la présidence de l'organisation de la présente réunion, et les membres du Conseil de sécurité de leur appui constant à la Colombie.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil, à savoir l'Inde, l'Irlande, le Kenya, le Mexique et la Norvège, et je leur souhaite plein succès dans l'exercice de leurs fonctions.

Le Gouvernement colombien remercie le Secrétaire général pour son rapport (S/2020/1301), et son représentant, Carlos Ruiz Massieu, pour l'action menée par la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, qu'il dirige.

Le Secrétaire général reconnaît la diminution considérable de la violence dans mon pays au cours des quatre dernières années. C'est une tendance qui se consolide en Colombie depuis 2002. Son rapport souligne également les résultats des investissements sociaux en faveur des communautés touchées par des décennies de violence, et il décrit les progrès réalisés dans la réintégration des ex-combattants et d'autres aspects de la mise en œuvre de l'accord de 2016. Ces réalisations démontrent l'engagement indéfectible du Président Iván Duque en faveur de la paix en Colombie, du renforcement de l'état de droit et du développement des territoires qui ont connu la pauvreté et la vulnérabilité.

Le rapport contient des informations sur les progrès réalisés dans le cadre des priorités définies par le Secrétaire général pour 2020 et répertorie les défis supplémentaires pour 2021.

Je voudrais aborder plusieurs de ces questions.

Premièrement, notre plus grand défi reste la sécurité des communautés, des figures de la société civile, des défenseurs des droits humains et des ex-combattants.

La communauté internationale comprend que l'accord a été signé entre deux parties en 2016, sur fond d'autres sources de violence existantes. Les groupes armés illégaux qui subsistent dans plusieurs zones du territoire, et d'autres qui sont apparus, et qui sont tous alimentés par le trafic de drogue et d'autres économies illégales, constituent une menace pour la sécurité des Colombiens.

Les conclusions du Bureau du Procureur général montrent que ces groupes armés organisés, en particulier les groupes dissidents, sont les principaux auteurs des attaques contre les ex-combattants des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire (FARC-EP). Ils semblent être responsables d'environ 77 % de ces attaques.

En 2020, le Gouvernement national a régulièrement mis en œuvre des mesures visant à renforcer la protection des anciens membres des FARC-EP. Au total, 272 programmes de sécurité individuelle et collective ont été mis en place.

La Cellule spéciale d'enquête du Bureau du Procureur général progresse par ailleurs dans les affaires concernant des attaques perpétrées contre des ex-combattants. Sur les 291 affaires relevant de sa compétence, 34 ont abouti à des condamnations, 21 sont en cours de jugement, 40 font l'objet d'une instruction, et des mandats d'arrêt ont été délivrés dans 48 cas. Cela représente un progrès dans plus de la moitié des affaires.

De leur côté, les forces de sécurité ont intensifié leurs efforts pour lutter contre les structures criminelles dans les territoires.

L'État a progressé dans les principes directeurs de la politique publique sur le démantèlement des organisations criminelles. Cependant, nous n'avons pas attendu l'adoption de la politique publique pour mettre en œuvre les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des Colombiens. Les initiatives développées dans le cadre des décrets n° 601 et n° 965 de 2020 pour lutter contre les organisations illégales ont déjà donné des résultats positifs. Les opérations contre le Clan del Golfo, l'un des groupes illégaux qui profitent le plus du trafic de drogue, en sont un exemple ; 412 membres de ce groupe ont déjà été arrêtés.

En 2020, le nombre de personnes en cours de réintégration qui ont été tuées a baissé de 12 % par rapport à 2019. La Colombie continuera à oeuvrer de manière décisive pour prévenir et combattre ces crimes et les menaces contre les communautés vulnérables.

Les efforts socio-économiques de programmes tels que les programmes de développement territorial ont permis de renforcer l'état de droit et de transformer les territoires les plus touchés par la violence et la pauvreté.

La présence intégrée de l'État dans ces zones est une autre priorité identifiée par le Secrétaire général. Les progrès accomplis dans la stabilisation des 170 municipalités qui ont bénéficié des programmes de développement territorial témoignent de la dynamique, de l'engagement et de l'efficacité du Gouvernement dans la mise en œuvre de l'accord de 2016. Ces zones représentent un tiers du territoire national et abritent près de 7 millions de Colombiens.

Au cours des deux dernières années, les zones rurales ont connu de nombreuses transformations. La fourniture d'électricité a été étendue à tout le pays, 8 348 solutions de logement ont été fournies et, 6 140 aides au logement ont été accordées dans les municipalités où des programmes de développement territorial sont mis en œuvre, pour un investissement de 52 millions de dollars.

Nous savons également que les transformations vers une société plus équitable, plus pacifique, plus juste et plus inclusive exigent un effort sur le long terme. C'est pourquoi le Gouvernement a développé une initiative de planification judicieuse, avec des feuilles de route de mise en œuvre régionale sur 15 ans qui sont irréversibles et qui garantissent la continuité des actions entreprises. En outre, 13 plans sectoriels ont été adoptés dans différents domaines de l'administration publique pour répondre aux besoins des zones rurales du pays.

La viabilité du processus de réintégration est une autre priorité du Président Iván Duque. Malgré les défis posés par la pandémie, le Gouvernement continue de respecter ses engagements, même au-delà de ce qui a été convenu. Le Plan national de développement 2018-2022 comprend des mesures visant à rendre la réintégration viable pour une période supplémentaire au-delà de celle de l'accord, tant que les ex-combattants restent dans la légalité.

Le registre détaillé des personnes en cours de réintégration permet d'établir une stratégie durable, avec une approche globale des éléments relatifs à l'économie, au logement, à la famille, à l'éducation, à la santé et au bien-être psychosocial et communautaire.

Bien que l'accord n'ait pas prévu l'accès à la terre ou la propriété foncière spécifiquement pour les ex-combattants, le Gouvernement a identifié ce besoin. En 2021, nous allons consacrer 4,2 millions de dollars à l'acquisition de terres.

Grâce à des accords interinstitutions, nous renforçons également la viabilité des projets productifs. Le Gouvernement national, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'Organisation internationale pour les migrations, du Fonds d'affectation spéciale multidonateur et d'autres partenaires de coopération, a développé une alliance stratégique pour renforcer la réintégration par le biais de projets productifs collectifs.

Le Gouvernement national a apporté son appui aux instances de dialogue prévues dans l'accord et dans son évolution normative. Parmi elles, citons la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final, qui a été prorogée pour une période supplémentaire au-delà de ce qui avait été convenu initialement.

Ces espaces existent pour résoudre les désaccords concernant la mise en œuvre de l'accord. Il convient de préciser qu'il ne s'agit pas d'autres lieux de dialogue entre le Gouvernement et le parti d'opposition Force alternative révolutionnaire du peuple sur des questions qui ne concernent pas l'application de l'accord. C'est au Congrès et dans les forums démocratiques que les débats sur les questions qui sont sans rapport avec la mise en œuvre de l'accord doivent avoir lieu.

Je voudrais également souligner le rôle des femmes et l'accent mis sur les questions de genre. Le Conseil a été témoin de l'attachement de la Colombie au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous poursuivons nos efforts pour mettre en œuvre les 51 indicateurs de genre inclus dans le plan-cadre pour la mise en œuvre de l'Accord final, sous la supervision de l'Instance spéciale sur les questions de genre et du Forum de haut niveau sur les questions de genre du Gouvernement. Les victimes sont au cœur de notre action. Il m'est agréable de vous informer de la récente prorogation, pour une durée de 10 ans, de la loi relative aux victimes et à la restitution des terres. Le Gouvernement du Président Duque a accordé plus de 220 000 indemnités individuelles aux victimes, pour un total de 498 millions de dollars, en plus des réparations collectives.

Le système de justice transitionnelle a été mis en place pour garantir le droit des victimes à la vérité, à la justice, aux réparations et à la non-répétition. Le Gouvernement a continué à soutenir tous ses mécanismes, en assurant un financement adéquat.

En 2020, 148,4 millions de dollars ont été alloués au système et répartis comme suit : 82,7 millions de dollars pour la Juridiction spéciale pour la paix ; 39,8 millions de dollars pour l'Unité de recherche des personnes portées disparues ; et 25,9 millions de dollars pour la Commission Vérité, coexistence et non-répétition. Entre 2019 et 2020, le financement du système a augmenté de 28 %, malgré les répercussions de la pandémie et les réductions budgétaires des autres institutions de l'État.

Je signale que le Président Iván Duque a récemment adressé au Secrétaire général et au Conseil de sécurité une lettre dans laquelle il demande que l'on envisage d'élargir le mandat de la Mission de vérification. Le but de cette demande est de garantir le respect de l'élément réparateur, de vérité et de justice, par les personnes condamnées pour avoir commis des crimes. Il est nécessaire que le peuple colombien puisse faire confiance au système judiciaire pour apporter des réparations aux victimes et faire avancer la coexistence nationale.

Comme indiqué dans le rapport, en novembre dernier, le Président Iván Duque a reçu des représentants du Pèlerinage pour la vie et la paix. Le Président a réitéré l'engagement du Gouvernement en faveur de la réintégration des ex-combattants. Il a souligné l'importance de continuer à œuvrer pour le respect et la vie, la justice et de l'instauration de la confiance. Et il a salué le rôle des forces de sécurité publique qui affrontent les groupes criminels et protègent les ex-combattants et tous les citoyens.

La mise en œuvre effective d'un accord ambitieux exige de la volonté politique et une planification stratégique basée sur le principe de l'appropriation nationale. Bien que nous ayons encore du chemin à parcourir, la politique de paix et de légalité contribue à progresser vers une société plus juste et plus pacifique. L'appui de la communauté internationale est essentiel dans ce processus.
